

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**DECISION N°20260309_P_045
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20260224_D_044 du Conseil Communautaire du 24 février 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : BATIMENTS VOIRIES SIG

Objet : Signature d'un contrat en faveur de SOCOTEC pour la vérification annuelle des aires de jeux des crèches et centres de loisirs de Loire Semène.

Le Président,

N° 20260309_P_045

Décide

De signer un contrat avec :

OBJET

**SOCOTEC
597 AVENUE LAVOISIER
ZI SAINT-GERMAIN-LAPRADE
43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE
SIRET : 834 157 513 00914**

Pour la vérification annuelle des aires de jeux des crèches et centres de loisirs de Loire Semène.

Montant HT annuel : 337.50 € HT

Les prix sont révisables.

Durée du contrat : 3 ans à compter de la date de signature de la proposition commerciale validée. Tacite reconduction par période successive d'un an.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 09 mars 2026,

AR Prefecture

043-244301131-20260309-20260309_P_045-AU
Reçu le 19/03/2026

